



TEXTE n° 53
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

12 janvier 2023

PROPOSITION DE LOI

*visant à favoriser et inciter les entreprises
à augmenter les salaires nets de 10 %*

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 janvier 2023.

La Présidente,
Signé : YAËL BRAUN-PIVET

Voir les numéros : 578 et 610.
